

VILLE DE GUILHERAND-GRANGES

— pôle —
petite-enfance · enfance · jeunesse



RÈGLEMENT
INTÉRIEUR
ACCUEIL DE LOISIRS
2023-2024





RÈGLEMENT INTÉRIEUR ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT DE 3 À 17 ANS

Mercredis • Petites vacances • Été

1. MODALITÉS D'ACCUEIL ET HORAIRES

I) MERCREDIS

Trois types d'accueil :

- en matinée : arrivée des enfants entre 7h30 et 9h pour un départ à 12h au plus tard
- en après-midi : arrivée des enfants à 14h pour un départ entre 17h et 18h
- en journée : arrivée des enfants entre 7h30 et 9h pour un départ entre 17h et 18h

Pas de repas possible en demi-journée.

II) PETITES VACANCES SCOLAIRES

Trois types d'accueil :

- en matinée : arrivée des enfants entre 7h30 et 9h pour un départ à 12h au plus tard
- en après-midi : arrivée des enfants à 14h pour un départ entre 17h et 18h
- en journée : arrivée des enfants entre 7h30 et 9h pour un départ entre 17h et 18h

Pas de repas possible en demi-journée.

Pour des raisons de sécurité, il est demandé aux parents d'accompagner leurs enfants jusqu'à leur salle d'accueil où est effectué le pointage.

Pour les enfants accueillis seulement le matin, récupération entre 11h45 et 12h à La Beaulieu.

Le soir, départ des enfants entre 17h et 18h.

Pour les enfants rentrant seuls le matin ou le soir, ou étant récupérés par une autre personne, merci de nous en informer lors de la création de la fiche de renseignement de votre enfant.

Certains stages peuvent proposer des accueils en journée, en matinée ou l'après-midi.

III) VACANCES D'ÉTÉ

Pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, accueil uniquement à la journée complète de 7h30 à 18h00.

Le matin, arrivée entre 7h30 et 9h.

Le soir, départ entre 17h00 et 18h00.

Certains stages à thème peuvent proposer des accueils en journée, en matinée ou l'après-midi. Ils ne sont pas cumulables avec l'accueil de loisirs.

IV) REPAS

La cuisine centrale nous prépare les repas et gouters, et nous accueille pour la restauration.

Deux formules repas proposées au choix des familles : standard ou sans viande.

2. INSCRIPTIONS

Les inscriptions se réalisent uniquement en mairie au secrétariat du Pôle Enfance Jeunesse selon ses heures d'ouverture.

Pour toutes les inscriptions, un ordre de priorité est établi ainsi :

- 1. Habitants de Guilhaud-Granges
- 2. Extérieurs à Guilhaud-Granges, sous réserve de places disponibles.

I) MERCREDIS

Les inscriptions se font à l'année scolaire, avec un engagement des familles de réserver au moins la moitié des mercredis du mois.

Votre enfant sera inscrit tous les mercredis des semaines scolaires pour l'année en cours. Vous avez jusqu'au dernier mercredi du mois pour décocher des dates de son planning sur votre compte famille ou contacter le Pôle Enfance Jeunesse par mail.

La formule choisie (journée ou demi-journée) reste la même pour toute l'année. Une fois par période (de vacances à vacances), une sortie journée est organisée, elle est proposée aux enfants inscrits en demi-journée, il n'y a pas d'accueil en demi-journée ce jour-là.

II) PETITES VACANCES ET ÉTÉ

Les réservations seront faites sur des périodes complètes d'une ou plusieurs semaines. Une journée peut être retirée au choix des familles.

Les formules journée et demi-journée ne peuvent être utilisées de manière alternative sur une même semaine.

3. FACTURATION

Toutes les journées réservées seront facturées, selon tarif au quotient familial en vigueur.

Seules seront décomptées les absences justifiées par un certificat médical fourni dès le premier jour d'absence ou tout autre document attestant d'un cas de force majeure.

Les absences doivent être signalées au plus vite au Pôle Enfance Jeunesse : 04 75 81 82 60 - enfance@guilhaud-granges.fr

Modalités de paiement :

- Carte bancaire
- Chèque
- Chèques vacances (format papier)
- Espèces
- Prélèvement par mandat uniquement pour les mercredis (tous les 15 du mois)

Les factures de la période précédente devront être acquittées pour réserver la période suivante.

I) MERCREDIS

La facturation sera faite dès le début du mois suivant (autour du 5 de chaque mois).

La facture apparaîtra sur le compte famille et sera payable en ligne ou auprès du Pôle Enfance Jeunesse.

II) PETITES VACANCES ET ÉTÉ

Le règlement devra être effectué au moment de l'inscription.

4. DOSSIER D'INSCRIPTION

Il comprendra pour chaque enfant :

- Une fiche d'inscription
- Une copie des vaccinations à jour
- Une attestation de quotient familial (n°CAF ou MSA à jour) ou le cas échéant le dernier avis d'imposition
- Un attestation d'assurance périscolaire et extrascolaire
- Un certificat médical pour la pratique des activités physiques et sportives (stages et camps)
- Un test d'aisance aquatique (Sauv'nage pour les activités nautiques)

5. SUIVI SANITAIRE DES ENFANTS

Tout problème de santé doit être signalé lors de l'inscription de votre enfant (PAI, reconnaissance MDPH...).

En cas de protocole spécifique (allergie, pathologie importante...), merci de présenter une copie de tout document signé par un médecin donnant les directives à suivre.

Les enfants malades ne seront pas acceptés en raison d'un éventuel risque de contamination. Ils n'intégreront la structure qu'une fois guéris et à l'issue des journées de repos prescrites par le médecin sur le certificat médical.

Il est fortement conseillé que la prise de médicaments soit prescrite par le médecin en dehors des temps d'accueil. À titre exceptionnel, notre référent sanitaire pourra accompagner l'enfant pour sa prise de médicaments selon l'ordonnance fournie par la famille (autorisation à remplir auprès du Pôle Enfance Jeunesse).

En cas d'accident, l'enfant est dirigé vers le centre hospitalier le plus proche. Le représentant légal est immédiatement contacté.

Les enfants doivent en particulier avoir acquis une propreté corporelle suffisante et régulière afin d'assurer un accueil de qualité. Le change régulier des enfants ne fait pas partie des missions de l'équipe d'animation. Il est possible de prévoir des habits de rechange en cas « d'accident ».

6. TENUE VESTIMENTAIRE

Nous vous recommandons :

- d'habiller vos enfants en fonction des aléas climatiques (blouson, chapeau...)
- de préserver les habits de valeurs
- de privilégier des tenues « multi-activités »
- de prévoir des chaussures fermées, même dans un sac
- de prévoir également une gourde personnelle marquée à son nom
- de ne pas hésiter à demander des renseignements à l'équipe pédagogique en cas de doute.

7. ACTIVITÉS ET SORTIES

Baignade :

Les caleçons de bain sont interdits dans la plupart des piscines. Il convient donc de prévoir un équipement de nage type « slip » de bain.

Les enfants doivent obligatoirement porter un **bonnet de bain de couleur rouge** dans l'eau, quelque soit le site.

Pour les non-nageurs, port de brassards gonflables ou ceinture obligatoire.

Transport :

Lors des sorties proposées par l'accueil de loisirs, votre enfant pourra être transporté :

- dans les bus du réseau Citéa
- avec les minibus de la ville conduits par un membre de l'équipe d'animation
- par un transporteur extérieur pour les longues distances

8. DISCIPLINE

Le non-respect du règlement et des règles de discipline entraînera des sanctions, allant de l'avertissement jusqu'aux mesures d'exclusion temporaire ou définitive à l'égard des enfants qui perturbent le fonctionnement de l'accueil de loisirs, ont un comportement agressif (violences physique et morale) à l'égard de leur camarade ou une attitude irrespectueuse envers le personnel.

La détérioration volontaire du mobilier et du matériel entraînera obligatoirement le remboursement des objets cassés sans préjudice des sanctions disciplinaires précitées.

L'accueil de loisirs se réserve le droit, pour l'ensemble de ses activités, de ne plus accueillir les enfants dont les familles n'auraient pas honoré leurs factures antérieures.

VILLE DE GUILHERAND-GRANGES

— pôle —
petite-enfance · enfance · jeunesse

04 75 81 82 60

ENFANCE@GUILHERAND-GRANGES.FR

